



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois février, à 20h, le conseil municipal, dûment convoqué en date du dix-sept février 2017, s'est réuni en Mairie de Larajasse sous la présidence de Monsieur Fabrice BOUCHUT, Maire.

Etaient présents : Fabrice BOUCHUT, Claude GOY, Marie Christine PONCET, Jean Michel CALVI, Christine DENIS, Christiane FONT, Jérôme GUBIEN, Geneviève FAYOLLE, Anne DITCHFIELD, Franck GUILLON, Régis GUINAND, Lionel MILETIC, Anne Sophie BOUTEILLE

Absents :

Excusés : Franck ESSERTEL, Marie Andrée COUTURIER, Karine FONT

Pouvoirs : Franck ESSERTEL à Fabrice BOUCHUT

Secrétaire de séance (L2121-15 CGCT) : Claude GOY

▪ **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la séance précédente en date du 19 Janvier 2017 est approuvé à l'unanimité.

▪ **Intervention de Monsieur Jean François BRUYAS au sujet du projet de Méthamoly**

Monsieur Jean François BRUYAS fait un état des lieux de la mise en place du projet de Méthamoly. Méthamoly porte le projet de méthanisation qui se situe sur la ZA de Croix Chartier, à St Denis sur Coise. Des fosses de report doivent être construites proche des exploitations agricoles. Sur la commune de Châtelus, le commissaire enquêteur n'est pas favorable au lieu d'implantation de la fosse de report servant à stocker le digestat liquide à proximité de l'exploitation, car le terrain n'est pas assez stable. Le lieu d'implantation préconisé est celui de la parcelle dessinée en rouge sur le plan ci-dessous. La fosse de report est en géo membrane à ciel ouvert qui nécessite un permis de construire. Cet affouillement pourrait être très facilement comblé lors de l'arrêt de l'activité. L'objectif est de faire des rotations régulières et de stocker le digestat peu de temps. Pour rappel, le projet de Méthamoly est né il y a cinq ans. Les agriculteurs qui se sont rassemblés autour de ce projet disposent de 51% des parts de la société. Ce projet est un projet partagé et soutenu par une majorité d'élus.



Concernant le lieu d'implantation de la fosse de report, le commissaire enquêteur demande si l'implantation de la fosse est envisageable au lieu souhaité selon les règles d'urbanisme en vigueur sur la Commune.

▪ **Délibérations**

⇒ **N° 2017-10 : Approbation de l'intervention au bénéfice de la commune de Larajasse du service de Conseil en Energie Partagée du SYDER**

Monsieur le Maire présente le service de Conseil en Energie Partagée (CEP) proposé par le SYDER à ses communes adhérentes.

Les communes qui le souhaitent peuvent bénéficier de l'intervention d'un conseiller en énergie à temps partagé qui a pour objet de réaliser des bilans énergétiques du patrimoine communal et de présenter des préconisations. Diverses actions seront réalisées : inventaire des équipements publics consommateurs d'énergie ou d'eau, saisie des consommations des trois dernières années, vérification de l'adéquation entre les factures et les contrats d'après les besoins, réalisation d'un bilan des consommations, visite des bâtiments prioritaires et préconisations, prise en charge des dossiers de récupération des CEE, suivi des consommations...

Ce conseiller, agent du Syndicat, a une totale indépendance vis à vis des fournisseurs d'énergie, des bureaux d'étude et des entreprises. Il sera l'interlocuteur privilégié de la commune pour toutes les questions énergétiques.

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à ce service de Conseil en Energie Partagée, au coût annuel de 0,50€ par an par habitant.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Refusé comme suit :

Pour : 4

Contre : 5

Abstention : 4

⇒ **N° 2017-11 : Refus de transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL)**

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « plan local d'urbanisme (PLU), documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25 % des communes de l'EPCI représentant au moins 20 % de la population s'y opposent.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL).

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2017-12 : Délégation au Maire – Demande de subventions auprès de l'Etat ou d'autres collectivités territoriales**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal lui a donné différentes délégation, par délibération du 8 Avril 2014, ainsi que par délibération du 21 Avril 2016.

Monsieur le Maire explique que l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales autorise le conseil municipal à donner délégation au Maire pour « demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions ». Monsieur le Maire explique que cette délégation permettrait de simplifier certaines démarches administratives, mais que pour autant, ceci n'empêchera pas de prendre des délibérations générales sur l'opportunité de la mise en place de certains projets. Cette même délibération sur lesancements de projet servira par la suite à demander plusieurs subventions auprès de différents financeurs.

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal donne délégation au Maire pour demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions, à condition que les projets concernés ont d'abord été validés en amont par délibération du conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

⇒ **N° 2017-13 : Subvention à l'école privée St François dans le cadre du contrat d'association**

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a mis en place un forfait communal scolaire pour attribuer l'aide financière annuelle par élève à l'école privée Saint François, en relation avec les dépenses effectuées annuellement pour un élève de l'école publique. Le mode de calcul permet de déterminer annuellement le coût de fonctionnement de l'école publique. Ce coût, ramené à l'élève, permet de déterminer le forfait scolaire par élève que la commune ne doit pas dépasser dans le cadre de la prise en charge des dépenses de fonctionnement de l'école privée.

Monsieur le Maire dit que l'ensemble des dépenses afférentes à l'école publique pour l'année 2015 ayant été prises en compte, le coût de revient d'un élève scolarisé à l'école publique est de 607,84 €.

Monsieur le Maire propose ainsi de verser une subvention de fonctionnement à l'école privée établie sur la base de 607,84 € par élève, pour 83 élèves, soit un montant total de 50 450,72 € pour 2017.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-14 : Subvention pour fournitures scolaires – Ecole publique**

Monsieur le Maire explique que chaque année scolaire, la commune de Larajasse participe au financement des fournitures scolaires de l'école publique.

Monsieur le Maire propose un montant de 43€ par élève, soit un montant de 2 451 € pour 57 élèves, ainsi qu'un crédit direction de 150 €.

Adopté à l'unanimité

⇒ **N° 2017-15 : Adhésion au Groupement des 4 cantons – Approbation de la cotisation**

Monsieur le Maire présente la proposition d'adhésion formulée par Groupement des 4 Cantons des Monts du Lyonnais pour l'année 2017. Pour rappel, le Groupement des 4 Cantons est né en 1960 de la volonté des Maires des chefs-lieux des cantons d'alors de travailler ensemble pour animer et développer les Monts du Lyonnais. Leur mission est le développement de toutes activités agricoles, artisanales, économiques, sociales, culturelles et touristiques, dans les communes des 4 cantons. Plusieurs actions sont mises en place : comice agricole, location de matériel, service de location de costumes...

Pour 2017, le groupement des 4 Cantons demande une cotisation de 0,30 € par habitant, avec une réduction de 10% comme présenté ci-dessous :

Nombre d'habitants (INSEE 2013)	1899
Montant de la cotisation	569,70 (0,30 x 1899)
Réduction de 10%	-56,97
Montant de la cotisation 2017	512,73 €

Après en avoir valablement délibéré, le conseil municipal décidé d'adhérer au Groupement des 4 Cantons des Monts du Lyonnais pour l'année 2017, pour un montant de cotisation de 512,73€ et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Adopté comme suit :

Pour : 11

Abstention : 3

Contre : 0

⇒ **N° 2017-16 : Attribution d'une subvention au CASCC**

Monsieur le Maire explique que chaque année la Commune de LARAJASSE adhère au CASCC (Comité d'Action Sociale et Culturelle des Collectivités locales du Canton de St Symphorien sur Coise). Ceci permet d'accorder des chèques vacances, des chèques « cadhoc » ou des chèques « oser » aux agents concernés.

Les collectivités adhérentes participent à hauteur de 2% du salaire brut indiciaire annuel de l'année N-1 de leurs agents adhérents au CASCC. Pour la commune de LARAJASSE, l'adhésion s'élève à 2 245,14 € pour l'année 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver l'adhésion au CASCC pour l'année 2017 s'élevant à 2 245,14 €.

Adopté à l'unanimité

• **Questions diverses**

Commission Finances

⇒ Suivi du budget 2016 :

- En Section de Fonctionnement, avec des dépenses cantonnées à 90% du budgété et des recettes à 108%, nous dégageons un Résultat de 392 000€.
- En Section d'Investissement (hors cessions), même si nous avons perçus seulement 84% de recettes prévisionnelles, celle-ci dégage également un Résultat positif de 51 000€ mais ceci est uniquement dû au fait que nous n'avons réellement engagés que 441 K€ de dépenses soit moins de 50% de ce que nous avons prévu
- Enfin se rajoutent 90 000 € « nets » de cession d'actifs (terrain de la Villa Mary)

⇒ Projet de révision des Valeurs Locatives servant de bases au calcul des différentes taxes locales : serpent de mer depuis des années mais qui semble avancer. Cette révision induirait une hausse qui risque d'être significative des impôts locaux malgré des taux communaux d'imposition parmi les plus bas, car les valeurs locatives de référence qui datent du début des années 70 ne sont plus du tout en cohérence avec la réalité actuelle des valeurs de marché de notre Commune.

Commission Culture

⇒ Fête de la musique

- 17 juin 2017 à partir de 19 H à Lamure. Cour, préau et jardin de l'école.
- Groupes : pistes avec :
 - jazz manouche
 - Batucada
 - Groupe rock

⇒ Journée du patrimoine

- Journée décalée au samedi 16 septembre à cause du stock car qui est organisé le dimanche.
- A l'Aubépin puisque fête de la musique à Lamure
- Sujet proposé : les années où l'Aubépin fut Commune (1789 – 1814)
- On finirait à la salle sous forme de veillée « d'en temps » qui aurait lieu après la fusion et qui regrouperait les habitants de toute la commune... et on finirait par un bal folk

Commission Tourisme

- Balade organisée par l'Office de Tourisme le 31 octobre 2017, au soir, sur Larajasse

Commission Jeunesse, Sports et Relations aux Associations

- Demande de subvention de la part du comité de jumelage auprès de la commune d'une subvention de 1500€. L'association doit apporter davantage d'informations et fournir un budget prévisionnel.

Commission Urbanisme

- La révision du PLU est lancée

Commission Economie

- Demande d'une entreprise qui souhaiterait installer une école de danse sur la ZA, et ferait construire son habitation à l'étage supérieur. Le conseil municipal refuse cette demande.
- Les travaux de l'épicerie de Larajasse sont en passe de se terminer
- Les toilettes publiques de l'Aubépin vont bientôt se terminer également

Commission Ecole

- Le Conseil municipal des enfants va se renouveler en mars
- Réponse du SYTRAL concernant l'arrêt de bus aux Martinières : accord de principe pour le déplacer à 200 mètres, au Poteau
- Temps d'activités périscolaires : de nouveaux groupes et de nouvelles activités sont proposées pour la prochaine période
- Installation de l'alarme intrusion à l'école publique

Informations diverses

- Rencontre avec l'Association des Amis de la Coise concernant la pollution du Rosson due en partie au bassin d'orage qui ne fonctionne pas correctement. Des réflexions sont engagées avec SUEZ pour plus de passage et de contrôle de leur part, ou pour installer un détecteur de débit qui indiquera si le tuyau du réseau est obstrué. Ceci est dans l'attente du séparatif qui sera installé dans les années à venir.
- Un habitant des Monts du Lyonnais souhaiterait faire des fouilles à St Pierre et demande l'autorisation à la Commune pour faire les fouilles en 2018. Le conseil municipal donne son accord.
- Commissions de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais. Les représentants de la commune de Larajasse sont les suivants :
 - Solidarité/Enfance : Claude GOY
 - Finances : Franck GUILLON
 - Tourisme : Christiane FONT
 - Culture : Jean Michel CALVI (vice-président)
 - Ordures Ménagères : Fabrice BOUCHUT
 - Economie : Claude GOY
 - Jeunesse-sport-loisirs-médiathèque : Jean Michel CALVI
 - Ressources humaines : Claude GOY
 - Bâtiment/patrimoine : Lionel MILETIC
 - Urbanisme/habitat : Régis GUINAND
 - Assainissement/rivières : Jean Michel CALVI
 - Agriculture : Franck ESSERTEL
 - Transition énergétique : Geneviève FAYOLLE
 - Voirie : Franck ESSERTEL
 - Forêt : Anne DITCHFIELD
- **A partir du 21/03/2017, les cartes d'identité ne seront plus délivrées sur la commune de LARAJASSE. Les demandeurs devront tout d'abord faire une procédure sur internet pour récupérer un numéro de dossier. Autrement, si les personnes ne peuvent pas s'inscrire sur internet, il sera possible de faire un dossier de pré-inscription en Mairie de Larajasse.**
- Réunion publique sur le devenir de la salle Ste Anne
- Monsieur le Maire évoque des problèmes liés à des chiens sur la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00
Le prochain Conseil Municipal se tiendra le Jeudi 23 Mars, à 20h00, en Mairie